

COMMUNE DE MIRABEAU
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026

Le vendredi 20 mars 2026, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 16 mars 2026.

Présents : Hugo DECROIX, Noël BARATHON, Karine DEBRAY, Christian FLAMARION, Albert PATISSON, Albert NALIN, Serge ISNARD, Nicole CHAMPSAUR, Cécile DUBAR, Marie-Françoise DOMENGE, Béatrice GIRAUD, Jérôme MARTINEZ, Magali JEANNET, Jérémy CHIAPELLO, Julie MAZAN

Représentés :

Absents et excusés :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Albert PATISSON, le plus âgé des membres présents du conseil municipal.

Secrétaire de la séance : Cécile DUBAR

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2026
- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints au maire
- Election des adjoints au maire
- Lecture de la charte de l'élu local

1. Approbation du procès-verbal du 10 février 2026

Monsieur Albert PATISSON propose à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 10 février 2026.

Le procès-verbal est approuvé 9 voix pour, 6 abstentions.

2. Election du maire

M. Albert PATISSON a constaté que le quorum était atteint (15 présents sur 15). Il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Madame Karine DEBRAY et madame Marie-Françoise DOMENGE ont été désignées comme assesseurs.

M. Albert PATISSON a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Hugo DECROIX se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Monsieur Hugo DECROIX 14 quatorze voix.

Monsieur Hugo DECROIX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

2. Fixation du nombre d'adjoint au maire

Monsieur Hugo DECROIX étant élu maire, reprend la présidence de l'assemblée.

Il explique qu'avant d'élire les adjoints, il faut fixer le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal décide la création de 3 postes d'adjoints.

Décision approuvée à l'unanimité.

3. Election des adjoints au maire

M. le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée :

1°- Noël BARATHON

2°- Karine DEBRAY

3°- Christian FLAMARION

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur Noël BARATHON est proclamé 1° adjoint, madame Karine DEBRAY 2° adjointe et monsieur Christian FLAMARION 3° adjoint.

3. Lecture de la charte de l' élu local

M. le Maire donne lecture de la charte de l' élu local.

La séance est levée à 20 heures 32.

Monsieur Hugo DECROIX

Madame Cécile DUBAR